COMMUNE de L'ILE-ROUSSE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :
Manifestations diverses (dont les ventes au déballage)

A déposer 15 jours avant l'évènement accompagnée d'une attestation d'assurance « Responsabilité Civile »

Cadre réservé à l'Administration :

Date de dépôt :
Numéro de l'arrêté municipal :

ORGANISATEUR :.....

Nom/Prénom :.....

Qualité/Agissant en tant que :.....

Adresse :.....

Téléphone :.....**Mail :**.....

Cachet de l'Entreprise ou Association

Lieu d'occupation du domaine public :.....

Surface totale maximale souhaitée (en m²) :.....

Nom de l'évènement :.....

Date de l'évènement :.....

Créneau horaire :.....

Demande de restriction/fermeture de voie/rue :.....

DEMANDE DE PRET DE MATERIEL

.....
.....
.....
.....

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE BUVETTE POUR L'EVENEMENT

OUI / NON :.....

Pour toutes installations particulières (chapiteaux, tribunes, podium, etc...) le dossier est à présenter à la Commission de Sécurité (Sous-Préfecture).

COMMUNE de L'ILE-ROUSSE

Voici la liste concernant les moyens techniques et humains pouvant être mis à disposition par la municipalité lors de l'organisation des manifestations et évènements organisés par votre association :

• Les emplacements :

□ Casa L'Isulana (plein air) : Coulisses, toilettes, électricité, jauge de 400 à 500 places assises

□ Place PAOLI (ancien parking) : environ 300 m² + électricité

□ Place PAOLI (partie en terre) : environ 300 m² + électricité

□ Parking marin (avec la possibilité d'installation d'un compteur forain à charge de l'association organisatrice)

□ Parking COSEC (avec la possibilité d'installation d'un compteur forain à charge de l'association organisatrice)

□ Marinella

□ Parking de la Poste (selon la date de la manifestation)

□ Parking Place PAOLI (selon la date de la manifestation)

Les chapiteaux et les tentes sur tous les sites ne devront pas être implantés mais lestés.

• Les outils :

□ 70 barrières de police

□ 1 scène roulante (environ 50 m²)

□ 1 podium (environ 100 m²)

□ 400 chaises

□ 10 tables rectangulaires (6 à 8 personnes)

□ 10 tables rondes

• Les moyens humains :

□ Tout le matériel mis à disposition par la municipalité sera amené sur place et les scènes seront installées par les services techniques de la mairie.

□ Toutes les autres installations seront à la charge de l'association organisatrice

□ La sécurité est prise en charge par l'association organisatrice

□ Le nettoyage des sites est pris en charge par l'association organisatrice

□ Le service de la Police Municipale peut être mobilisé pour la sécurité de la voie publique